



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 09 novembre 2022**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	09/11/2022 à 10h30
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Jean-Michel AULAS, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD (*présent sur site*), Loïc FERY, Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN (*présent sur site*), Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Max MARTY, François MORINIERE (*présent sur site*), Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE (*présent sur site*), Pierre WANTIEZ

Présents avec voix consultative MM. Arnaud ROUGER
Mme Marie-Hélène PATRY

Excusés MM. Noël LE GRAËT, Nasser AL KHELAÏFI (*représenté par Vincent LABRUNE*), Jean-Pierre CAILLOT, Pierre Olivier MURAT, Karl OLIVE, Eric ROLLAND (*représenté par Olivier LAMARRE*),

Assistent Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS
MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Victoriano MELERO, Oleg PETROV (*présent sur site*), Vincent ROUX



1. Ouverture de la réunion

Vincent LABRUNE ouvre la séance en précisant qu'il s'agit de la dernière réunion du Conseil d'Administration pour Jacques-Henri EYRAUD et Oleg PETROV dont il tient à saluer l'engagement au soutien des travaux menés au sein de la LFP.

2. Adoption du précédent procès-verbal

Le Conseil,

Adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des réunions des 30 septembre et 12 octobre 2022.

3. Calendrier Général des compétitions 2023/2024

Arnaud ROUGER détaille les éléments pris en compte lors des travaux menés par la Commission FFF/LFP consacrée au calendrier général des compétitions 2023/2024 :

- Ligue 1 Uber Eats = 18 clubs + Barrages vers la Ligue 2 BKT
- Ligue 2 BKT = 20 clubs + playoffs puis barrages vers la Ligue 1 Uber Eats
- Euro 2024 = KO le 14 juin 2024 pour une mise à disposition des joueurs le 3 juin 2024
- Périodes internationales classiques = 3 à l'automne (sept, oct, nov) et une au printemps (mars)
- Coupe du Monde de Rugby 2023 du 8 septembre au 28 octobre
- Q3 d'UCL pour le 3ème de la Ligue 1 Uber Eats les 8 ou 9 août et le 15 août
- Dimanche 5 mai sans compétitions (Ligue 1, Ligue 2 ou Coupe de France) en application de la loi du 20 octobre 2021 devenu l'article L. 334-1 du code du sport.

Ensuite, il informe les membres du Conseil d'Administration des discussions intervenues au sein du Panel Santé des joueurs afin d'ajuster les durées des trêves estivales et hivernales.

Il conclut en présentant les avantages de la version proposée s'agissant des possibilités d'aménagement de la J1 de Ligue 1 en décalant éventuellement le match du club qualifié en Q3 s'il le souhaite ainsi que des journées de championnats autour des 1/2 finales des compétitions européennes.

Vincent LABRUNE complète en expliquant que les discussions sont en cours pour le Trophée des Champions aux Etats-Unis, mais également pour l'organisation d'une tournée, le « EA Ligue 1 Trophy » qui pourrait se dérouler en Argentine.



Le Conseil,

Connaissance prise des éléments présentés et de la proposition faisant consensus lors des consultations effectuées,

Adopte, à l'unanimité, le calendrier général des compétitions pour la saison 2023/2024, annexé au présent PV.

4. Politique RH de la LFP : Enjeux et perspectives

Arnaud ROUGER présente au Conseil d'Administration des éléments concernant la politique RH de la LFP au regard des enjeux conjoncturels auxquels elle doit faire face, mais également compte tenu des éléments internes à prendre en compte.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici de faire voter le Conseil d'Administration, il est important que ses membres puissent avoir une connaissance plus fine de ces questions.

Un état des lieux est ensuite proposé sur les questions de démographie, de parité, de rémunérations, de statuts et d'ancienneté avant d'évoquer les résultats des deux dernières saisons de l'enquête sur la qualité de vie au travail au sein de la LFP.

Ces outils sont très importants pour mieux comprendre les besoins du personnel de la LFP qui serviront de base à la politique RH de l'entreprise.

Arnaud ROUGER détaille ensuite les axes prioritaires de travail qui sont développés autour des points suivants :

1. Fidéliser les talents
2. Poursuivre la modernisation de la politique salariale
3. Agir sur la marque employeur pour gagner en attractivité
4. Consolider le collectif de travail.

Le Conseil,

Prend note de la présentation effectuée et des axes de travail proposés.

5. Octroi des fonds CVC

Arnaud ROUGER présente au Conseil d'Administration le calendrier applicable et le déroulement des procédures d'attribution des fonds de CVC en application des décisions prises au printemps dernier.



Le Conseil,

Connaissance prise des éléments présentés et des textes proposés,

Adopte à l'unanimité, le règlement ci-annexé.

6. Questions diverses

6.1. Politique intégrité : mise en place d'un code de conduite

Arnaud ROUGER rappelle les éléments mis en place en application de la loi Sapin 2 depuis l'adoption de la cartographie des risques en février 2022.

Il précise les chantiers en cours pour la mise en œuvre de nouvelles procédures pour prévenir toutes situations de corruption (procédure achats, procédure cadeaux/invitations, etc.) ou encore la création d'un dispositif de lanceur d'alerte permettant de signaler une situation de corruption.

Afin de poursuivre ces travaux, le Conseil est amené à se prononcer aujourd'hui sur un code de conduite visant à prévenir toutes situations de corruption.

Le Conseil,

Connaissance prise des éléments présentés et du code de conduite préalablement adressé,

Adopte ledit code en annexe du présent PV.

7. Clôture de la réunion

En clôture de réunion Vincent LABRUNE fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a été convié la veille par le Président de l'UEFA pour rencontrer le représentant du projet de Superleague européenne. Il précise la position unanime qui a été portée par tous les participants en opposition à ce projet.

Enfin, le Président de la LFP donne la parole à Jacques-Henri EYRAUD et Oleg PETROV qui en profitent pour remercier les membres du Conseil d'Administration et les services de la LFP pour le soutien qui leur a été apporté au cours de toutes ces saisons.



Avant de terminer la réunion, Vincent LABRUNE précise aux membres que la prochaine Assemblée Générale de la LFP se tiendra le 6 décembre prochain conformément au planning des instances déjà diffusé et permettra de pourvoir au remplacement du poste de représentant des clubs de Ligue 1 laissé libre par Jacques-Henri EYRAUD.

Le Conseil,

Arrête l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la LFP qui sera consacré aux points suivants :

- 1/ Remplacement du poste laissé libre par Jacques-Henri EYRAUD,
- 2/ Approbation des comptes de la LFP 2021/2022,
- 3/ Questions diverses.

Vincent LABRUNE
Président